

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1928

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

RAPPORT DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1928



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1927-1928

PAR

M. le professeur William E. RAPPARD.

L'AN dernier, en pareille occurrence, je préludai à la chronique traditionnelle de l'année académique par quelques considérations générales sur la situation de notre Université, devenue la haute école de la cité des Nations. Aujourd'hui, au lieu d'idées relatives au présent et à l'avenir, je voudrais me permettre de rappeler quelques faits d'un passé récent.

DU MOUVEMENT DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE EN SUISSE ET PARTICULIÈREMENT A GENÈVE de 1900 à 1928

Je me propose d'examiner rapidement ce que l'on pourrait appeler le mouvement de la population universitaire en Suisse et particulièrement à Genève depuis le début du XX^{me} siècle. Au lieu de me borner à signaler le nombre des immatriculations enregistrées au cours des

deux derniers semestres, comme il est habituel, il m'a paru utile de jeter un coup d'œil en arrière et autour de nous. Pour prévoir et surtout pour préparer demain, il ne suffit pas de connaître le présent d'aujourd'hui et le passé d'hier. Il est nécessaire, pour qui veut dégager la courbe probable de l'évolution prochaine, de porter aussi son attention sur des antécédents un peu plus éloignés. Que la vénérable Académie de Calvin veuille bien accepter cette brève notice comme une modeste contribution à sa connaissance d'elle-même, offerte par le premier représentant de la Faculté des Sciences économiques et sociales qui a eu l'honneur de présider à ses destinées.

Pour qu'on ne m'accuse ni de matérialisme ni de pessimisme — de ce matérialisme superficiel qui est trop souvent le propre des économistes aux yeux de leurs collègues universitaires, ni du pessimisme que le matérialisme engendre nécessairement — je prie que l'on veuille bien me mettre au bénéfice de deux observations préalables.

La première, c'est que je ne m'exagère pas l'importance des résultats auxquels peut conduire une étude de statistique académique. Au début de son rapport rectoral pour l'année 1910-11, M. le professeur Edouard Montet déclarait : « L'indice caractéristique de la prospérité d'une université, c'est l'accroissement progressif et ininterrompu du nombre de ses étudiants ».

J'en demeure d'accord, mais à condition que l'on ait soin de distinguer nettement la prospérité matérielle d'une haute école de sa vitalité intellectuelle et morale. Cette dernière, en effet, beaucoup plus précieuse que la simple prospérité, échappe à toute mesure quantitative. L'originalité des travaux de ses maîtres, l'esprit de libre recherche, l'ardeur de connaître et de comprendre qui les anime et qu'ils savent communiquer à leurs élèves, voilà ce qui fait la valeur véritable d'une université. Or, pour apprécier cette valeur avec précision, nous devons attendre le baromètre spirituel que la nouvelle pédagogie nous promet, mais ne paraît pas encore tout à fait prête à nous livrer. Le nombre des étudiants

inscrits à une université dépend d'une foule de facteurs dont nos statistiques nous révéleront quelques-uns et dont l'excellence et la renommée de l'enseignement ne sont pas toujours parmi les plus décisifs. Il se peut même fort bien qu'en s'améliorant, une haute école se montre de plus en plus difficile dans ses exigences tant à l'immatriculation qu'aux examens. Il se peut donc qu'elle devienne de moins en moins attrayante aux amateurs d'études faciles et de diplômes dépréciés, dont il serait téméraire d'affirmer qu'ils sont partout la minorité. Il n'en reste pas moins qu'à la longue, et toutes choses demeurant égales par ailleurs, l'affluence croissante d'élèves est pour une université une preuve de l'estime où elle est tenue et, dans tous les cas, il y a là un indice en même temps qu'une cause de prospérité. Et d'autre part, la diminution des inscriptions, si elle ne justifie pas nécessairement le pessimisme, doit toujours appeler la vigilance.

Ceci m'amène à mon autre observation préalable. Les conclusions peut-être inattendues qui se dégagent des statistiques que je vais examiner ne sont pas toutes réconfortantes. Si, après quelque hésitation, je me résous tout de même à vous les présenter en ce jour de fête, ce n'est certes pas pour l'attrister inutilement ni pour décourager les amis de notre Maison qui nous font l'honneur et le plaisir d'y assister. C'est tout d'abord parce qu'en une telle matière, je ne crois pas qu'il y ait des vérités qui ne soient pas bonnes à dire. C'est aussi pour rappeler aux amis de l'Université, au premier rang desquels je place naturellement le gouvernement et le peuple genevois tout entier, combien nous avons besoin de leur sollicitude. Et c'est surtout pour nous inciter nous-mêmes à de nouveaux efforts. Sur le terrain universitaire comme ailleurs dans la vie, qui n'avance pas, recule. Or, pour que l'Université de Genève reste digne de son glorieux passé, pour qu'elle avance et ne recule point, ni absolument ni relativement, malgré les exigences toujours croissantes de la recherche et de l'enseignement scientifiques et malgré la disproportion toujours plus menaçante entre ces exigences et les

ressources de notre petit pays, l'effort continu, l'effort exclusif de ses maîtres devient une nécessité toujours plus impérieuse. Pussions-nous trouver dans les statistiques suivantes de nouvelles raisons de nous dévouer à elle !

Les statistiques que j'ai choisies pour vous les présenter sont relatives au nombre d'étudiants immatriculés aux semestres d'hiver à Genève et dans les six autres universités suisses depuis le début du XX^{me} siècle.

J'ai laissé de côté les auditeurs qui, s'ils sont naturellement toujours les grands bienvenus dans cette Maison, ne participent pas aussi étroitement à sa destinée que les élèves réguliers. Je m'en suis tenu au semestre d'hiver, parce que sa durée à Genève est de près des deux tiers de l'année académique. Il est vrai que les données relatives au semestre d'été nous l'eussent montré sous un jour plus avantageux, grâce notamment à l'affluence de nombreux étudiants en droit de nationalité allemande qui, depuis quelques années, viennent garnir nos auditoires de fin avril au début de juillet. Inutile de dire que nous nous félicitons très vivement de cette affluence et que nous formons tous nos vœux pour que les circonstances permettent à ces oiseaux de passage de prolonger toujours davantage leur séjour parmi nous. Si j'ai exclu enfin de mes calculs les statistiques relatives à l'Ecole polytechnique fédérale et à l'Académie de Commerce de St.-Gall, c'est que ces deux institutions de haute culture professionnelle ne sont que partiellement comparables aux universités proprement dites et que je n'ai fait appel aux données relatives aux autres universités suisses que pour des fins de comparaison.

Le quart de siècle sur lequel portent nos observations se divise tout naturellement en trois périodes : l'avant-guerre, la guerre et l'après-guerre.

De 1900 à 1914, le nombre des étudiants immatriculés à l'Université de Genève au semestre d'hiver n'a cessé d'augmenter, sauf de 1903 à 1904 et de 1912 à 1913. (Voir tableau 1 et graphique A). Ces deux interruptions, coïncidant avec les guerres russo-japonaise et balkanique, n'ont pas empêché notre population universitaire de

doubler dans le bref espace de 14 ans. Cette forte et rapide augmentation fut due presque exclusivement à l'accroissement de l'élément étranger. Le contingent suisse, qui n'a jamais représenté le tiers de l'effectif total, tomba de 31,3 % en 1900 à 1/6 en 1907, pour se relever jusqu'à 1/5 en 1913. Parmi les étrangers, les Russes et les Bulgares, dont la grande majorité étaient étudiants en médecine, étaient de beaucoup les plus nombreux. Dans le semestre d'hiver précédant immédiatement la grande guerre, les Russes à eux seuls étaient 709, dont 436 inscrits en médecine et les Bulgares 244, dont 123 inscrits en médecine.

La guerre, qui bouleversa l'Europe dès 1914, n'épargna certes pas l'Université de Genève. En rendant les études à l'étranger impossibles pour beaucoup et difficiles pour tous les autres, elle exerça sur nos auditoires un effet double et quelque peu contradictoire : elle en chassa les étrangers et elle y retint les nationaux. Or, comme en 1913-14 les premiers l'emportaient en nombre sur les seconds dans la proportion de 4 à 1, il s'en suivit un brusque dépeuplement de nos salles de cours et de nos laboratoires.

Il est vrai que la guerre, en fermant les frontières, ne se borna pas, dès 1914, à retenir dans les universités helvétiques les étudiants suisses qui avaient formé le projet de poursuivre leurs études au dehors, mais elle ramena aussi au pays un grand nombre de ceux qui, immatriculés à l'étranger, avaient compté y prolonger leur séjour. Il en résulta une augmentation non seulement relative mais absolue des étudiants suisses à Genève.

Le nombre des étrangers, d'autre part, diminua presque de moitié, malgré la venue, en qualité d'étudiants, de quelques centaines de prisonniers de guerre internés. Les Suisses accourant toujours plus nombreux, il en résulta que dès 1918-19, pour la première fois depuis le début du siècle, les immatriculés nationaux l'emportèrent en nombre sur leurs condisciples étrangers.

L'après-guerre ne fit que prolonger, en les accentuant même d'abord, les effets de la guerre. L'appauvrissement

général, le nationalisme régnant, le déséquilibre des changes, la déconfiture de la Bulgarie, la révolution moscovite et l'absence de relations diplomatiques entre la Russie et la Suisse, tout semblait se combiner pour écarter de notre Université les étudiants du dehors. En 1922-23, la crise atteignit son point culminant. De 820 qu'avait été en 1900 le nombre total des étudiants immatriculés à Genève, de 1638 qu'il avait été à la veille de la guerre et de 881 qu'il avait été au lendemain de l'armistice, ce nombre tomba à 704. Des 1298 étrangers de 1913-14, il ne restait que 176, des 953 Russes et Bulgares 33. Pour les 3/4, nos auditoires, très fortement réduits, se composaient de Suisses. Depuis lors, avec la pacification des esprits et avec la stabilisation des changes, l'ordre tend à revenir et avec l'ordre le rétablissement graduel de la situation d'avant-guerre. Le nombre des étrangers augmente et celui des nationaux diminue absolument et relativement. Quant au chiffre total des étudiants inscrits, nous remontons laborieusement la pente au bas de laquelle la guerre nous avait précipités. Si rien d'imprévu ne vient entraver nos efforts, nous aurons bientôt dépassé de nouveau le niveau du début du siècle.

La composition de nos auditoires est cependant profondément modifiée, les étrangers y étant encore sensiblement moins nombreux que les Suisses. Jamais l'Université de Genève n'a été aussi nationale par la qualité de ses étudiants que depuis qu'elle est devenue la haute école du siège de la Société des Nations.

Au cours des trois périodes que nous avons distinguées depuis le début du siècle, le sort de nos cinq, puis de nos six facultés fut très variable (Voir tabl. 2 et gr. B). Sauf la Faculté de Théologie, elles prospérèrent toutes de 1900 à 1913, mais elles prospérèrent très inégalement. En Médecine, les effectifs furent presque triplés, grâce à l'affluence des Russes et des Bulgares; en Lettres et en Droit, ils augmentèrent de plus de 100 %, tandis qu'en Sciences l'accroissement ne fut que de 51 %.

La guerre frappa toutes les Facultés à peu près dans la mesure où la paix les avait favorisées. La plus dure-

ment atteinte fut la Faculté de Médecine qui perdit plus de la moitié de ses immatriculés. La seule qui résista aux coups du sort fut la Faculté des Lettres. De 1913 à 1919, le nombre de ses élèves demeura constant, si l'on y ajoute celui des étudiants de la Faculté nouvelle à laquelle elle avait donné naissance en 1916.

Depuis 1919, les Facultés des Sciences, des Lettres, des Sciences économiques et sociales et de Médecine ont encore perdu du terrain, tandis que celles de Droit et de Théologie ont réussi à en regagner quelque peu. Heureusement qu'au cours des trois dernières années la reprise, quoique lente, est générale, sauf à la Faculté des Lettres, dont la situation, depuis cet été, tend du reste à s'améliorer aussi.

Ainsi que nous venons de le constater, notre Maison a fortement subi le contre-coup des événements qui ont ébranlé l'Europe tout entière. Cela était inévitable et si nous déplorons l'appauvrissement qui en est résulté pour nous, il n'y a rien là qui doive nous alarmer outre mesure.

Ce qui paraît plus grave, ce sont les conclusions qui se dégagent de la comparaison de nos statistiques avec celles des autres universités suisses.

Dans ses grandes lignes, il est vrai, l'évolution subie par elles est analogue à la nôtre. Cela est naturel, du reste, puisque cette évolution a été conditionnée par les mêmes facteurs généraux.

De 1900 à 1913, toutes les universités suisses ont vu le nombre de leurs étudiants s'accroître, Neuchâtel, Zurich et Lausanne dans une proportion légèrement plus forte que Genève; Fribourg, Bâle et Berne dans une proportion légèrement moins forte (Voir tabl. 1 et 3, et gr. C, D, E et F). La seule différence importante que l'on puisse constater au cours de cette période entre Genève et la moyenne des hautes écoles suisses réside dans la qualité nationale de leurs auditoires respectifs. Genève, dont la clientèle, s'il est permis d'employer cette expression, était étrangère pour plus des deux tiers au début du siècle (68 %), s'est encore sensiblement interna-

tionalisée entre 1900 et 1913 (79,2 % d'étrangers). Des autres universités suisses, seule Fribourg comptait une minorité d'étudiants nationaux en 1900 (45 %), la proportion des Suisses étant de 78,9 % à Neuchâtel, 71,9 % à Bâle, 58,7 % à Zurich, 55,4 % à Berne et 51,9 % à Lausanne. (Voir gr. G.)

De 1900 à 1913, toutes les universités suisses s'internationalisèrent quelque peu, sauf Berne dont les statistiques accusent la tendance nettement contraire. Mais c'est à Genève que l'accroissement des immatriculations suisses fut de beaucoup le plus faible. Alors qu'en 1901, 12,6 % des étudiants de nationalité suisse en Suisse étaient immatriculés à Genève, cette fraction était tombée à 8,2 % à la veille de la guerre. Si, malgré cela, la part de Genève dans les immatriculations totales ne s'abaissa que de 1 % au cours de cette période, ce fut dû à un faible accroissement relatif de sa part aux immatriculations étrangères.

La guerre, qui décima tous les auditoires universitaires en Suisse sauf ceux de Zurich, Bâle et Berne, fut particulièrement meurtrière pour ceux de Genève. Cela n'a rien d'étonnant. La guerre, ainsi que nous venons de le voir, agit comme une pompe refoulante sur les étrangers et comme une pompe aspirante sur les nationaux. Il fallait donc prévoir que son action globale fût particulièrement destructrice à Genève, où la proportion d'étrangers était la plus forte et la proportion de nationaux la plus faible.

Il en fut de même pendant l'après-guerre. Jusqu'en 1922-23, le nombre des étudiants baissa très généralement en Suisse, mais à Genève plus fortement qu'ailleurs. Il faut remarquer en effet que cette année n'est pas seulement celle où le nombre des étudiants inscrits est le plus faible à Genève comme en Suisse, mais encore, qu'avec la suivante, elle est celle où la part de Genève aux immatriculations totales en Suisse est la plus maigre. La diminution n'est pas seulement absolue, ce qui est naturel, mais elle est aussi relative, ce qui est plus inquiétant, et elle porte aussi bien sur les étudiants nationaux que sur les étrangers.

Sur 100 étudiants immatriculés en Suisse, 21,1 l'étaient à Genève en 1901, 20,2 en 1913, 14,5 en 1919 et 11,7 en 1923. Sur 100 étudiants étrangers immatriculés en Suisse, 30,5 l'étaient à Genève en 1901, 31 en 1913, 21,8 en 1919 et 17 en 1922. Sur 100 étudiants suisses immatriculés en Suisse, 12,6 l'étaient à Genève en 1901, 8,2 en 1913, 11,9 en 1919 et 10,7 en 1923.

Depuis cette dernière date, l'amélioration est sensible pour le nombre total (13,3 %) et très appréciable pour les étrangers (22 %). Seule la proportion des étudiants suisses continue à baisser encore et se trouve aujourd'hui aux environs de 10 %.

Des sept universités suisses, Zurich, Berne et Bâle sont les plus prospères, dans l'ordre nommé. Ensemble, les trois universités de la Suisse allemande comptent près de deux fois et demie autant d'élèves que les trois hautes écoles romandes et plus de deux fois autant qu'elles, même si l'on y ajoute celle de Fribourg.

Le fait n'a rien de surprenant si l'on tient compte de la disproportion, beaucoup plus forte encore en-deçà de la Sarine qu'au-delà, entre le nombre des universités suisses et la petitesse de la population qui leur assure l'existence. Déjà avant la guerre, la prépondérance numérique était acquise aux trois universités alémaniques sur leurs sœurs romandes. Elle s'est fortement accentuée encore par suite de la nationalisation de nos auditoires, qui demeure la conséquence la plus importante de la crise des trois derniers lustres. De toutes les universités suisses, c'est celle de Lausanne qui, dans les bons comme dans les mauvais jours, a le plus étroitement partagé le sort de sa sœur genevoise, encore un peu plus nombreuse mais aussi un peu plus éprouvée qu'elle par la crise de la guerre et de l'après-guerre. Cette dernière constatation est bien faite pour nous inspirer le désir de nous soutenir et de collaborer, car si aux difficultés qui nous sont communes venaient s'ajouter encore des difficultés qui seraient de notre fait, nos deux destinées seraient bien compromises et nous n'aurions même pas la consolation de pouvoir en accuser la fatalité.

Cette esquisse de démographie universitaire comparée serait par trop incomplète si je n'y ajoutais quelques traits suggérés par l'importance croissante de l'élément féminin dans notre vie académique.

De toutes les courbes que les statistiques recueillies nous permettent de tracer, il n'en est qu'une qui, du début du siècle, à travers les péripéties pénibles de la guerre et de l'après-guerre, soit uniformément ascendante: c'est celle de la proportion des étudiantes suisses immatriculées à Genève et dans les autres hautes écoles de notre pays. (Voir tabl. 4 et gr. H.) Cette proportion, qui n'était que de 4,5 % à Genève en 1900 et de 5,1 % pour la Suisse tout entière, dépasse aujourd'hui 21 % à Genève et 13 % pour la Suisse. Le tableau serait tout autre si l'on examinait la courbe des étudiantes étrangères qui demeurent toujours encore relativement plus nombreuses que les étudiantes suisses, mais dont la proportion n'a cessé de baisser depuis le début du siècle.

Mais en voilà assez de chiffres, de pourcentages, de courbes et surtout de courbes descendantes.

Hâtons-nous de conclure d'un mot, en dégageant de tous nos tableaux une double leçon: leçon de pacifisme d'une part et leçon de courage et d'abnégation de l'autre. Leçon de pacifisme d'abord, car, malgré tous les courages et toutes les abnégations, le sort d'une université entretenue par le civisme d'une population de 150.000 âmes sera toujours précaire tant que la paix internationale, qui seule lui permet de rayonner au loin, demeure menacée. Et leçon de courage et d'abnégation aussi, car, malgré la paix la mieux établie, une telle université ne pourra prospérer que si elle peut compter sur le dévouement absolu de ses maîtres et sur la sollicitude éclairée, vigilante et résolue, sur l'esprit de sacrifice de son grand patron, le peuple de Genève.

DÉCÈS

Depuis notre dernier Dies Academicus, nous avons eu le chagrin de perdre deux de nos professeurs honoraires, MM. Prevost et Laskowski.

M. Jean-Louis Prevost, décédé le 12 septembre 1927, était né le 12 mai 1838. Docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1868, ses travaux l'avaient fait appeler à la chaire de thérapeutique de notre jeune Faculté de Médecine, le 4 mars 1876, et à celle de physiologie le 27 mars 1897. M. Jean-Louis Prevost fut nommé professeur honoraire le 22 avril 1900, ayant été atteint cette année-là par la limite d'âge. Par une carrière de 37 ans au service de la Faculté de médecine, qu'il présida en qualité de doyen de 1892 à 1894, M. Jean-Louis Prevost a acquis des droits éminents à la reconnaissance de l'Université. Par une carrière scientifique bien plus longue encore, puisqu'il y avait débuté 15 ans avant d'être nommé professeur, et qu'il l'avait poursuivie jusqu'à la veille de sa mort, M. Prevost a acquis de plus une renommée universelle dont notre Université et notre Faculté de Médecine ont largement profité.

Comme son collègue Prevost, M. Sigismond Ladislav Laskowski, décédé le 15 avril 1928, était plus qu'octogénaire et professeur honoraire de la Faculté de Médecine.

Né à Varsovie le 20 janvier 1841, docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1867, M. Laskowski avait été professeur à l'Ecole pratique de Paris pendant 7 ans lorsqu'il fut appelé, le 18 février 1876, à occuper la chaire d'anatomie normale à notre Université. Doyen de la Faculté de Médecine de 1890 à 1892 et de 1907 à 1911, M. le professeur Laskowski a, lui aussi, longuement et brillamment servi la science et notre Maison. Lui aussi n'abandonna sa chaire qu'atteint par la limite d'âge. Il fut nommé professeur honoraire le 15 juillet 1916.

Les carrières de nos anciens collègues Prevost et Laskowski présentent un parallélisme frappant. Nés, le premier en 1838, l'autre en 1841, ils firent l'un et l'autre des études à Paris, ils furent appelés en la même année à notre nouvelle Faculté de Médecine, qu'ils contribuèrent l'un et l'autre à organiser et où ils professèrent l'un 38 et l'autre 40 ans, jusqu'à l'âge de 75 ans. Grâce à la remarquable énergie physique et intellectuelle dont ils étaient doués l'un et l'autre, ils purent poursuivre, avec un enthousiasme scientifique qui ne s'est jamais démenti, leurs travaux au-delà même des limites de leurs longues carrières académiques.

Il est assurément regrettable que le hasard n'ait pas mis à ma place un professeur de la Faculté de Médecine pour rendre à nos deux collègues disparus le dernier hommage de l'Université de Genève. Mon ignorance radicale des domaines qu'ils ont cultivés avec tant d'amour et tant de succès scientifique, m'interdit de parler de leurs travaux. Mais, ayant eu le privilège de les voir à l'œuvre à l'Université l'un et l'autre, c'est avec une sincère conviction personnelle que je puis dire en ce jour toute l'étendue de notre perte et toute la vivacité de nos regrets unanimes.

Le seul autre ancien professeur que la mort ait atteint au cours de la dernière année académique est M. Maurice Bedot, directeur du Musée d'Histoire naturelle, décédé le 27 août 1927. Né en 1859, M. Bedot conquist son doctorat ès sciences naturelles à Genève en 1884. Il fut nommé professeur extraordinaire de zoologie générale à la Faculté des Sciences le 7 décembre 1895. Il quitta sa chaire le 20 novembre 1912, pour se vouer entièrement à ses recherches scientifiques et à sa fonction de directeur du Musée d'Histoire naturelle.

Quoique la carrière universitaire de M. Bedot fût moins longue que celle des deux anciens collègues dont nous venons d'évoquer la mémoire, il resta jusqu'à la fin un collaborateur très précieux pour notre Maison comme directeur du Musée et membre de la Commission de la Bibliothèque publique et universitaire. Aussi

est-ce avec un réel chagrin que tous ses anciens collègues ont appris, l'été dernier, la triste nouvelle de son décès.

C'est encore la Faculté de Médecine qui fut frappée par la mort de M. Charles Greene Cumston, décédé le 14 avril de cette année. Né à Boston en 1868, M. Cumston, ayant travaillé dans la clinique de notre collègue le Dr D'Espine, conquist son doctorat en médecine à notre Faculté. Après une carrière pratique dans sa patrie américaine, M. Cumston revint à Genève, à laquelle l'attachaient de multiples liens d'amitié et de famille, pour y professer, dès l'été 1914, en qualité de privat-docent, un cours d'histoire de la médecine à notre Université. Tous ceux qui ont connu M. Cumston savent l'ami dont Genève a été privée par sa mort, même lorsque leur incompétence les prive de la possibilité d'apprécier ses remarquables travaux.

L'Université a eu le regret de perdre, au cours de l'année écoulée, un de ses élèves, M. Robert Lévy, étudiant en médecine, décédé le 31 août 1927, à l'âge de 25 ans, à la suite d'une longue maladie. Par son ardeur au travail et par la générosité de sa nature, qui se manifesta en particulier par l'intérêt qu'il prit à la formation d'un groupe universitaire pour l'étude de la Société des Nations, Robert Lévy s'est assuré l'estime de ses maîtres et de ses condisciples qui lui gardent un très fidèle souvenir.

Quoique le chapitre nécrologique du rapport du recteur soit en général réservé aux membres de l'Université décédés au cours de l'exercice écoulé, on comprendra que je tienne à mentionner aussi aujourd'hui le décès récemment survenu de deux grands amis de notre Maison : Mme Charles Rigaud-Plantamour, décédée le 10 avril, et M. Lucien Cellérier, décédé le 7 mai. L'une comme l'autre attachés à notre Maison par de fortes traditions de famille, lui témoignèrent à plusieurs reprises de leur attachement par de belles libéralités. L'Université, qui ne faisait jamais appel en vain à leur générosité,

gardera précieusement le souvenir de ces deux bien-fauteurs. Le second, M. Lucien Cellérier fit du reste, pendant un semestre en 1910-1911, un cours de privat-docent à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. De plus, en sa qualité de trésorier du Sanatorium universitaire, il a rendu d'éminents services non seulement à notre Maison mais à la cause commune de toutes les hautes écoles suisses.

DÉMISSIONS ET NOMINATIONS

L'Université a eu le regret d'enregistrer la démission pour raison d'âge, de trois de ses maîtres les plus distingués et les plus dévoués. Je les citerai dans l'ordre chronologique de leur élévation à la qualité de professeur honoraire.

M. Francis De Crue, ayant débuté dans l'enseignement universitaire en France, fut nommé professeur ordinaire d'archéologie, d'épigraphie et de paléographie à la Faculté des Lettres et des Sciences sociales de Genève, le 23 octobre 1888. Dix ans plus tard, il fut de plus appelé à occuper la chaire d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne et sciences auxiliaires. Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales de 1903-1904 et de 1912 à 1914, il fut nommé vice-recteur en 1914 et recteur en 1916.

Il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge de l'immense et très remarquable œuvre scientifique de M. De Crue, mais il me sera permis de rappeler d'un mot les éminents services d'ordre administratif qu'il rendit à notre Maison. C'est sous son décanat, en effet, que fut combattu par l'Université et rejeté par le peuple le premier projet de loi relatif à l'enseignement commercial et c'est sous son vice-rectorat que fut adoptée la loi approuvée de tous qui donna naissance à la Faculté des Sciences économiques et sociales. Par sa fermeté dans la défense des intérêts universitaires, ainsi que par le tact intelligent et la courtoisie qu'il mit à faciliter les conciliations nécessaires, il a rendu des services inappréciables à

notre Université. Aussi sa démission, qu'il nous adressa en date du 15 octobre 1927, sur l'ordre impérieux de ses médecins, fut-elle accueillie avec de très vifs regrets par nous tous. Nommé professeur honoraire le 18 octobre 1927, il reste, nous le savons, l'ami fidèle de notre Maison et en particulier de notre Faculté des Lettres. Nous formons tous nos vœux pour que sa santé, encore douloureusement compromise, soit bientôt rétablie.

M. Raoul Gautier, privat-docent à la Faculté des Sciences en 1888, professeur d'astronomie et directeur de l'Observatoire dès le 27 décembre 1889 et professeur de géographie physique le 14 juin 1895, fut lui aussi, un serviteur dévoué de notre Maison. Pendant huit ans, de 1894 à 1902, il remplit, avec la conscience qu'il apporte à toute chose, les fonctions trop souvent jugées ingrates de secrétaire du Sénat. Doyen de la Faculté des Sciences de 1906 à 1910, il fut vice-recteur en 1916 et recteur de 1918 à 1920. Par 16 années de collaboration aux travaux du Bureau du Sénat, il s'est acquis des droits très particuliers à notre reconnaissance. Aussi fut-ce entouré de l'estime et de la sympathie générales qu'il prit sa retraite le 1^{er} janvier 1928. Ces sentiments se manifestèrent avec éclat lors d'une cérémonie organisée par la Faculté des Sciences à l'Athénée, le 25 février 1928. Le Conseil d'Etat avait tenu à reconnaître ses mérites en le nommant professeur honoraire de l'Université et directeur honoraire de l'Observatoire, par arrêté du 18 novembre 1927.

M. Paul Oltramare, professeur suppléant d'histoire des religions en 1893, professeur extraordinaire le 17 septembre 1895 et professeur ordinaire de langue et de littérature latines dès le 31 mars 1896, nous a, lui aussi, quittés le 1^{er} janvier 1928. De 1902-1903, il avait présidé, en qualité de doyen, aux destinées de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales. Le Conseil d'Etat le nomma professeur honoraire par arrêté du 10 décembre 1927.

Digne continuateur d'une magnifique tradition de famille, qu'il transmet du reste à son fils, M. Paul Oltramare, dont les travaux d'orientaliste font autorité dans le monde entier, fut, pendant de longues années, une des gloires de la Faculté des Lettres. Les regrets unanimes de ses collègues, qui l'accompagnent dans sa studieuse retraite, sont atténués par la certitude qu'il reste fidèle à l'ancienne Académie de Calvin et qu'il continue à l'honorer par ses travaux. Ils sont atténués aussi par l'espoir que sa santé, heureusement rétablie, lui permettra longtemps encore de jouir et de faire profiter la science des ressources inépuisables de son érudition et de sa belle intelligence.

C'est avec une satisfaction particulière que le recteur peut annoncer que les chaires devenues vacantes par les trois démissions que je viens de rappeler ont toutes trois été confiées à des professeurs ordinaires. M. Georges Tiercy fut, par arrêté du 2 décembre 1927, appelé à succéder à M. Raoul Gautier, à la fois dans la chaire ordinaire d'astronomie et de météorologie et à la direction de l'Observatoire.

M. Paul-Edmond Martin, qui avait déjà, dès le 8 novembre 1927, été appelé à occuper, comme chargé de cours, la chaire de M. De Crue, reprit pleinement sa succession dès le 24 janvier 1928.

C'est également en date du 24 janvier que le Conseil d'Etat nomma professeur ordinaire de langue et de littérature latines M. André Oltramare.

Ces trois nominations ont été faites par le Conseil d'Etat sur la proposition unanime de la Commission de préavis.

En date du 9 mai 1928, M. Hans Töndury professeur ordinaire d'économie commerciale à la Faculté des Sciences économiques et sociales, donna sa démission pour répondre à un appel très flatteur dont il était l'objet de la part de l'Université de Berne. Le Conseil d'Etat, en date du 23 mai, en acceptant pour le 30 septembre prochain cette démission avec honneur et remerciements

pour ses bons et loyaux services, conféra à M. Töndury la qualité de professeur honoraire de l'Université de Genève. Notre collègue, dont nous sommes unanimes à regretter le départ, a bien voulu consentir à faire bénéficier encore notre Université de son enseignement jusqu'à la nomination de son successeur.

Par arrêté du 8 juillet 1927, M. Charles Burky, jusqu'alors chargé de cours, fut nommé, pour trois ans, professeur extraordinaire de géographie humaine et M. Charles DuBois, jusqu'alors chargé de cours, pour une période de trois ans également, professeur extraordinaire de clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.

En date du 22 novembre 1927, M. Edmond Privat, Dr ès lettres, fut chargé à la Faculté des Lettres, de donner au semestre d'été 1928 et au semestre d'hiver 1928-1929, un cours de langue internationale esperanto. Cet enseignement a pu être organisé grâce à la générosité de la Fondation espérantiste Ernest Naville. En date du 15 mai 1928, M. Serge Karcevski, également Dr ès lettres, fut chargé d'un cours de langue et littérature slaves pour le semestre d'hiver 1928-1929.

M. Erich Kaden, professeur extraordinaire à la Faculté de Droit, a été, en date du 8 juillet 1927, confirmé pour trois ans dans ses fonctions et chargé de l'enseignement du droit civil allemand.

Ont été confirmés dans leurs fonctions de chargés de cours pour l'année universitaire 1927-1928, M. le Dr François Naville, à la Faculté de Médecine; MM. Edmond Pittard et Paul Carry à la Faculté de Droit; M. Albert Thibaudet à la Faculté des Lettres et M. Charles Valencien à la Faculté des Sciences. MM. les pasteurs Auguste Gampert et Auguste Lemaître ont, de plus, été confirmés dans leurs fonctions de chargés de cours à la Faculté de Théologie pour le semestre d'été 1928.

M. le professeur Albert Malche, élu au Conseil d'Etat l'automne dernier, a obtenu un congé pour la durée de son mandat politique. Il a été remplacé pour une partie de son enseignement par M. Jules Dubois, docteur en philosophie. M. le professeur Amé Pictet a obtenu un

congé partiel pour le semestre d'hiver 1927-1928. Le cours de chimie inorganique a été donné à sa place par M. le professeur Cherbuliez.

Ces deux suppléances partielles n'ont pas entraîné de charges financières pour l'Etat.

M. le professeur Léon-W. Collet ayant été appelé à enseigner aux universités Harvard et Princeton aux Etats-Unis, a été remplacé du début du semestre d'hiver jusqu'au mois de janvier par M. Paréjas, Dr ès sciences.

M. le professeur Deonna, invité par le gouvernement italien à visiter les fouilles de Rhodes, a obtenu un congé d'un mois au semestre d'été 1928.

Il en a été de même pour M. le professeur Beuttner, appelé à faire des conférences à Bucarest et à Constantinople par les Facultés de Médecine de ces deux villes.

Ont été admis à enseigner comme privat-docent au semestre d'hiver 1927-1928:

A la Faculté des Sciences, MM. Basile Luyet et Auguste Pazziani.

A la Faculté des Lettres: MM. Serge Karcevski, François Ruchon et Louis Gielly.

A la Faculté de Droit: M. le baron Alphonse Heyking.

A la Faculté de Médecine: M. Fernand Chatillon.

Au semestre d'été 1928:

A la Faculté des Sciences: M. Louis A. Deshusses, Eugène Wassmer, Anthon van der Wijk.

A la Faculté de Droit: MM. Louis Baudouin, P. Guggenheim et C. Heck.

Sur la proposition de la Faculté des Lettres, le doctorat *honoris causa* a été conféré au grand humaniste, M. le professeur Ulrich de Wilamowitz-Möllendorf, de l'Université de Berlin. Le souvenir de la conférence que fit, à cette occasion, M. de Wilamowitz à la Faculté des Lettres, restera gravé dans la mémoire de tous ceux qui eurent le privilège d'y assister. A une époque où le nombre des étudiants allemands accourus à Genève dépasse tous ceux qui avaient jamais été atteints précédemment dans l'histoire de notre vieille Académie, l'Université a été particulièrement heureuse d'honorer une des gloires les plus universelles de la science germanique.

DONS

Si l'Université souffre toujours encore très grièvement des contre-coups de la fâcheuse situation budgétaire de notre République, nous avons eu, comme l'année dernière la grande satisfaction de recevoir de source privée plusieurs très beaux dons.

Le premier en date, que l'Université a été autorisée par le Conseil d'Etat à accepter le 30 décembre 1927, est dû à la générosité du regretté Lucien Cellérier. M. Cellérier, dont l'activité intelligente s'est exercée en tant de domaines divers et notamment dans le champ des sciences de l'éducation, a tenu, alors que rien ne faisait prévoir sa fin prochaine, à faire don à l'Institut Jean-Jacques Rousseau et à l'Université de la somme de 10.000 francs. Les revenus en sont destinés à servir tous les deux ans à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de psychologie affective ou d'éducation du caractère affectif. L'Université apprécie très hautement cette libéralité, de laquelle elle est redevable à la munificence de M. Cellérier ainsi qu'à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, dont les travaux remarquables, poursuivis sous la direction de nos collègues les professeurs Claparède et Pierre Bovet, intéressaient depuis longtemps notre bienfaiteur.

Le prix Lucien Cellérier nous sera doublement cher, tant en raison du nom qu'il porte et qui rappellera le souvenir de son créateur et de plusieurs membres de sa famille qui ont, dans le passé, rendu de grands services à notre Maison, qu'à cause des nouveaux liens qu'il établit entre elle et l'Institut Jean-Jacques Rousseau.

Dès l'automne dernier, M. le Dr Henri Flournoy est venu m'entretenir du désir de sa famille de mettre à la disposition de l'Université la somme de 12.000 francs comme dotation d'un Fonds Théodore Flournoy. Les revenus de ce Fonds devaient être employés, dans la règle tous les deux ans, ou, s'il y a lieu, chaque année, à l'attribution d'une ou de plusieurs bourses d'études

ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université de Genève qui se seraient distingués dans l'un des divers domaines que notre ancien maître, le regretté Théodore Flournoy, avait cultivés avec tant d'originalité et de succès. Après des pourparlers divers, au cours desquels M. le Dr Henri Flournoy et les siens voulurent bien témoigner à la fois de ce libéralisme intellectuel et de cet attachement à notre Université qui sont de tradition dans la famille, nous fûmes autorisés par le Conseil d'Etat, en date du 31 janvier 1928, à accepter ce don.

Nous n'avions pas, à vrai dire, besoin d'un fonds Théodore Flournoy pour nous souvenir toujours avec reconnaissance du maître éminent qui avait, pendant tant d'années, illustré l'enseignement de la psychologie et de la philosophie des sciences à notre Université. Mais nous fûmes profondément touchés et reconnaissants de cette belle libéralité qui nous permettra, au moins tous les deux ans, d'évoquer, lors du Dies Academicus, la grande figure du savant et de l'homme à l'exemple et à l'enseignement duquel de nombreuses promotions d'étudiants doivent aujourd'hui encore le meilleur d'eux-mêmes.

Que le Dr Henri Flournoy veuille bien accepter pour lui-même et transmettre à tous les siens l'assurance émue de notre très vive gratitude. Grâce à leur admirable générosité, les services déjà inappréciables que Théodore Flournoy a rendus à la science et à l'Université continueront à porter des fruits. Nous espérons vivement que les revenus du Fonds Flournoy favoriseront l'éclosion de vocations scientifiques comparables à celles qu'évoquera à jamais le nom qu'il porte.

Il y a dix ans, Genève pleurait la perte qu'elle fit en la personne de M. l'ancien Conseiller fédéral Adrien Lachenal. Sa veuve a bien voulu commémorer l'anniversaire de son deuil en faisant à l'Université un don de 10.000 fr. M^{me} Adrien Lachenal, avec une largeur de vues bien faite pour rappeler le souvenir de son regretté mari, voulut bien nous demander de lui faire des suggestions sur l'affectation éventuelle de cette somme. Des diverses

propositions que nous eûmes l'honneur de lui soumettre, elle retint celle de la création d'un Fonds Adrien Lachenal dont les revenus seraient destinés à faciliter l'impression de dissertations de doctorat aux candidats de notre Faculté de Droit qui paraîtraient particulièrement dignes de cette faveur. Par arrêté du 11 mai 1928, le Conseil d'Etat autorisa l'Université à accepter ce beau don qui attachera d'une façon durable le nom d'Adrien Lachenal à l'Université de Genève à laquelle il voua jadis tant de sollicitude et aux études juridiques dont il fut, pendant de longues années, un des plus brillants représentants parmi nous. Ainsi, grâce à la générosité de M^{me} Adrien Lachenal, le nom du grand citoyen et de l'illustre praticien du droit que fut son mari vivra à jamais dans ces murs.

Enfin, le 15 mai 1928, nous fûmes autorisés par le Conseil d'Etat à accepter de M^{me} veuve Hortense Reiger un magnifique don de 50.000 francs, destinés à l'installation d'une Salle Rudolf-Jan Reiger à l'Institut de Physique de la Faculté des Sciences. M. Reiger fut un savant ingénieur hollandais qui décéda récemment dans notre ville. Sa veuve, désireuse de perpétuer ici même sa mémoire et d'encourager en même temps des recherches dans un domaine particulièrement fertile de la physique contemporaine nous fit connaître, il y a quelques semaines seulement, sa généreuse intention à notre endroit. L'Université de Genève qui, depuis des siècles, s'honore d'être un foyer de culture internationale, a été particulièrement sensible à cette libéralité venue du dehors. Elle contribuera à lui permettre de maintenir sa réputation dans la sphère des sciences physiques, où tant de maîtres illustres travaillent chez elle depuis des générations. La grande renommée de notre collègue le professeur Charles-Eugène Guye ne fut sans doute pas étrangère au don de M^{me} Reiger, qui vient ainsi encourager ses efforts et récompenser son mérite.

En travaillant dans la Salle Rudolf-Jan Reiger, les étudiants futurs uniront dans une pensée de pieuse reconnaissance le souvenir de leur grande bienfaitrice néerlandaise et celui de leur éminent maître genevois.

Il m'est impossible, Mesdames et Messieurs, de trouver les mots qu'il faudrait pour exprimer à tous nos donateurs la reconnaissance de notre Université. Qu'ils soient bien assurés cependant de notre profonde gratitude. Au nom de tous mes collègues, je puis leur déclarer que nous ferons tout ce qui dépend de nous pour ne pas nous montrer indignes de leur générosité et de la mémoire de ceux dont ils ont tenu à associer le nom à notre vieille Académie.

Outre ces libéralités exceptionnelles, l'Université a bénéficié encore de nombreux subsides de son ancienne et fidèle amie, la Société Académique de Genève. Pour n'énumérer que les libéralités d'un montant de plus de 1000 francs dues à sa munificence si souvent éprouvée, je me bornerai à citer les dons suivants :

Grand épidiastroscope pour l'Aula de l'Université, fr. 5.800.

Faculté des Lettres : Allocation de fr. 2.200 par an pour la chaire d'histoire médiévale et moderne.

Faculté des Sciences économiques et sociales : Fr. 1.500 pour bibliothèque et clichés pour les cours de géographie humaine.

Faculté de Médecine : Clinique de psychiatrie, fr. 2.000 pour microtome pour les coupes de cerveau. Institut pathologique, pour travaux microtomiques, fr. 1.200.

Faculté des Sciences : Observatoire, pour un chronomètre de marine Nardin, Fr. 1.500. Chaire de géographie, pour achats de théodolite et alidade, fr. 1.200.

Au Jardin alpin de la Linnaea, allocation annuelle de de Fr. 1.000.

Faculté de Théologie : Cours d'histoire des religions et histoire d'Israël, Fr. 1.500.

Bibliothèque publique : Pour l'établissement du « Catalogue collectif des bibliothèques scientifiques genevoises », Fr. 1.000.

L'Université a aussi reçu diverses photographies de tableaux de M. Pierre Arminjon, professeur honoraire de la Faculté royale de Droit du Caire; un beau volume intitulé : « L'Université de Louvain à travers les âges » de l'Université de Louvain. Elle a reçu de plus des an-

ciens élèves de M. Amé Pictet, un beau médaillon en bronze de leur maître et de M. Fehr un portrait du mathématicien L'Huillier. Ces deux derniers objets ornent la salle du Sénat. M. le Dr Laurent Rehous a bien voulu donner à l'Institut de Botanique du professeur Chodat quatorze lampes pour microscopes qui sont extrêmement appréciées.

De plus, nous avons reçu de l'Association des Anciens Etudiants de l'Université de Genève une somme de 750 francs, dont 250 ont été destinés à notre dévoué Comité de Patronage des Etudiants et dont le reste a été mis à la disposition de l'Université pour favoriser les études de sujets particulièrement méritants.

La Commission de l'Aluminium Fonds Neuhausen a bien voulu allouer aux laboratoires de chimie technique et théorique de notre Université une subvention de 5.000 francs, qui avait été sollicitée pour l'exécution d'un programme d'essai. Cette importante subvention est pour nous un sujet de satisfaction d'autant plus vive, que nous savons combien l'Université et la science en profitent, grâce aux efforts de notre savant collègue M. le professeur Briner.

Dans mon rapport de l'an dernier j'avais eu le plaisir d'annoncer l'heureux aboutissement des pourparlers qui ont permis l'établissement à Genève de l'Institut universitaire de Hautes Etudes internationales. Quoique cet institut soit nettement distinct de l'Université, — ce que je tiens expressément à souligner pour dissiper les malentendus qui se sont fâcheusement produits à ce propos — il est tout naturel que nous exprimions notre reconnaissance aux donateurs d'outre-mer dont la généreuse initiative a permis l'établissement à Genève d'un Institut universitaire de Hautes Etudes internationales qui vient fort heureusement compléter nos propres enseignements.

Je saisis cette occasion pour me féliciter, au nom de l'Université, du succès obtenu dès sa formation par cet Institut, grâce notamment à l'autorité et au dévouement de son éminent directeur, M. Paul Mantoux. Je le fais pour bien marquer que si, d'une part, l'Université de

Genève est tout à fait indépendante de la haute école de la Promenade du Pin, elle est également étrangère à tout sentiment d'envie à son égard, sentiment qu'on lui a parfois prêté avec une générosité dont il serait bien souhaitable qu'elle se manifestât autrement.

AFFAIRES INTÉRIEURES

Sous ce titre, j'avais tout d'abord, l'an dernier, signalé le nombre croissant d'étudiants nouveaux qui s'immatriculaient, année après année, dans nos diverses Facultés. Je puis faire aujourd'hui la même constatation heureuse.

Au cours du présent semestre d'été, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer 342 immatriculations nouvelles, contre 339 au semestre d'été 1927 et 264 au dernier semestre d'avant-guerre. Les chiffres correspondants pour les semestres d'hiver sont les suivants: 1927-1928, 311; 1926-1927, 295; et 1913-1914, 596.

Ces chiffres, relatifs aux immatriculations nouvelles, peuvent sembler difficiles à concilier avec ceux que j'ai présentés au début de ce rapport. La contradiction, cependant, n'est qu'apparente car, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater déjà l'an dernier, l'augmentation du nombre de nouveaux venus coïncide avec un nombre presque stationnaire d'étudiants inscrits. La seule explication de ce curieux et regrettable état de choses réside dans le fait que la durée moyenne de séjour à Genève de nos élèves a très sensiblement diminué depuis la guerre. Le chiffre d'étudiants inscrits au semestre d'été actuel est aujourd'hui de 1031 alors qu'il était de 1026 à la fin du dernier semestre d'été.

Pour établir le contact entre les étudiants et le corps enseignant de l'Université, plusieurs manifestations ont été organisées. Conformément à la tradition, une séance publique de rentrée a eu lieu, le 25 octobre 1927, à l'Aula. Après que le recteur y eut souhaité la bienvenue aux nouveaux venus, M. le professeur DuBois a donné

une très instructive et captivante conférence sur « Le bilan de la lutte contre les grandes maladies sociales ». Les étudiants ont, de plus, été individuellement reçus par le recteur au début de chacun des deux semestres, à la salle 30 en novembre dernier et, celle-ci s'étant trouvée trop petite, à l'Aula au mois de mai. Enfin, le Comité de Patronage a organisé, à leur intention, le 25 novembre 1927, une soirée littéraire et dansante à la Maison communale de Plainpalais.

La très active Société sportive universitaire a organisé des journées sportives au Stade de Frontenex et au Parc des Eaux-Vives, le 19 juin de l'an dernier et le 21 mai de cette année. Elle a également organisé un concours de ski à St-Cergues. Ces manifestations sont le couronnement d'une activité quotidienne qui s'exerce au profit de la santé des étudiants qui y participent. Les professeurs, qui s'en félicitent vivement, continuent à faire ce qui dépend d'eux pour encourager les participants.

Je me borne à signaler le bal de l'Association générale des Etudiants, le banquet d'Escalade de Zofingue et les soirées littéraire et théâtrales organisées par les sociétés d'étudiants Stella, Zofingue, Belles-Lettres et Salévia auxquelles le Bureau du Sénat a été convié et représenté.

La Société Hungaria a, le 15 mars, invité le recteur et quelques professeurs à participer à la célébration de la fête nationale hongroise. Le recteur s'y rendit d'autant plus volontiers que l'Université a eu la satisfaction d'accueillir cette année quatre boursiers du Ministère hongrois de l'Instruction publique, dont deux en Lettres et deux en Théologie. Cette innovation, que nous avons saluée avec une joie particulière, est bien faite pour resserrer les liens intellectuels historiques qui unissent la cité de Calvin à la patrie de Bocskay.

Pendant les vacances de l'été dernier, les Cours de Vacances de Français moderne ont réuni 410 participants, représentant dix-sept nationalités diverses. Ces Cours, qui bénéficient de la direction dévouée de M.

Thudicum et des enseignements de plusieurs de nos privat-docents, semblent bien avoir retrouvé leur ancienne prospérité, ce dont nous nous félicitons vivement.

Je signale aussi l'existence toujours prospère des Cours de Vacances de botanique, de géologie et de théologie qui, s'ils ont pour effet de priver nos collègues dévoués qui y enseignent d'une partie de leurs vacances, contribuent incontestablement au rayonnement de notre haute Ecole.

Les liens entre notre Université et le Sanatorium de Leysin que dirige le Dr Vauthier, sont si intimes que c'est encore sous le titre d'affaires intérieures que je tiens à mentionner ici cette institution. Au cours de l'année écoulée, cette utile et bienfaisante maison, où plusieurs de nos élèves sont actuellement en traitement, a reçu la visite de MM. les professeurs Roch, Rodolphe Weber, Charles Werner et Victor Martin, ainsi que de M. Albert Picot. Nous ne saurions assez nous féliciter de l'existence et de la prospérité du Sanatorium universitaire qui, outre les avantages physiques, intellectuels et moraux qu'il offre aux étudiants suisses et étrangers qui y sont momentanément hospitalisés, présente encore celui, très précieux à nos yeux, de constituer un lien entre toutes les hautes écoles suisses. Je renouvelle, au nom de l'Université de Genève, l'expression de gratitude sincère que nous sommes unanimes à éprouver, à son dévoué directeur, M. le Dr Vauthier, et nous formons tous nos vœux pour le succès de ses nouveaux projets.

Le règlement de l'Université a été amendé sur plusieurs points au cours de l'année écoulée. Ces amendements, que je me dispense d'analyser ici, ont été relatifs à la création d'un doctorat en pharmacie et d'un doctorat ès sciences politiques, à une licence ès sciences politiques, mention études internationales, et au doctorat en droit.

Le seul événement d'une importance vraiment historique qui se soit produit dans la vie administrative de l'Université depuis le dernier Dies Academicus a été l'adoption par le Grand Conseil et la mise en vigueur

d'un statut nouveau pour la Faculté de Théologie. L'an dernier, à pareille époque, la question était posée devant l'opinion genevoise. En rendant compte des pourparlers déjà engagés par l'Université avec le Département de l'Instruction publique et avec l'Eglise nationale protestante, j'émettais l'espoir qu'ils pussent aboutir à une solution conforme à l'intérêt général. Je crois pouvoir dire aujourd'hui que cet espoir a été pleinement réalisé. La Faculté de Théologie, devenue autonome, reste cependant étroitement associée à la vie générale de l'Université. Les charges financières qu'elle occasionnait à l'Etat et que d'aucuns jugeaient excessives ont été atténuées. D'autre part, l'Eglise nationale protestante a assumé avec d'autant plus d'empressement la part du fardeau déposée par l'Etat qu'elle prenait du même coup une part importante à la direction nouvelle de la Faculté. La solution intervenue, si elle n'a naturellement pas pu donner entièrement satisfaction à tous, nous paraît cependant à la fois opportune et équitable. L'enseignement de la théologie, étant pour une part strictement scientifique et pour une autre destiné à préparer des étudiants aux fonctions pratiques du pastoral, est aujourd'hui organisé de façon à répondre plus pleinement, semble-t-il, à ces deux exigences. L'avenir de la Faculté de Théologie dépend essentiellement de l'appui qu'elle trouvera auprès des milieux protestants à Genève et au dehors. L'Université, dont elle fut la mère, suivra toujours avec une sympathie filiale et un intérêt vigilant son développement dans cette phase nouvelle de sa destinée.

Avant de passer à l'examen des relations extérieures de l'Université, je tiens à signaler encore quelques points extraits des deux rapports de facultés qui me sont parvenus.

Le rapport que je dois à l'obligeance de M. Fehr, Doyen de la Faculté des Sciences, indique que pendant le semestre d'hiver 1927-1928, l'Ecole de Pharmacie a organisé des conférences publiques destinées à compléter les études des pharmaciens. Messieurs les pharmaciens et

toutes les personnes qui s'intéressent aux questions traitées ont été invités à assister à ces conférences, au nombre de huit, données par MM. les professeurs L. Duparc, E. Cherbuliez, E. Guyénot, M. Roch, H. Cristiani, A. Lendner, R. Chodat et par M. F. Chodat, privat-docent.

En principe, je suis obligé, pour ne pas allonger démesurément ce rapport, de consigner en une annexe qui y sera jointe mais dont je ne donnerai pas lecture, la liste très longue des distinctions honorifiques dont beaucoup de nos collègues ont été l'objet, ainsi que des invitations à donner des conférences, invitations aussi flatteuses pour eux qu'honorables pour notre Université, qui leur ont été adressées. A cette règle générale, j'apporte cependant une dérogation en faveur des arrangements intervenus entre l'Université de Genève et l'Université Harvard au sujet de l'enseignement de M. le professeur Collet. Notre savant géologue qui, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, avait été invité à enseigner pendant plusieurs mois à l'Université Harvard l'année dernière, y a été si apprécié qu'on l'a prié de bien vouloir y revenir périodiquement au cours des années à venir. Cette proposition était faite pour nous embarrasser presque autant que pour nous honorer. Si, d'une part, en effet, nul d'entre nous n'a pu être insensible à ce que cet hommage rendu à l'un de nos maîtres avait de flatteur pour lui et de profitable pour la suite de son activité scientifique dans nos murs, il était impossible d'envisager sans regrets la perspective d'être si longtemps privé de ses services. L'entente intervenue me paraît de nature à atténuer autant que possible nos justes appréhensions à cet égard, tout en assurant à tous un maximum d'avantages et de satisfaction. Grâce au fait que les semestres d'hiver commencent en Amérique un bon mois avant les nôtres, M. Collet a pu être autorisé, pour les trois années à venir, à faire fonction de professeur de géologie à l'Université Harvard pendant la première moitié de l'année académique, tout en enseignant à Genève pendant la fin du semestre d'hiver et tout le semestre d'été.

Si j'ai pris la liberté, contrairement à la règle que je me suis imposée, de mentionner ce fait particulier à l'un de nos maîtres, c'est qu'il me paraît être d'une grande portée générale. La collaboration universitaire ainsi établie par M. le professeur Collet, grâce à sa science et à son ardeur au travail, est en effet pour toute l'Université de Genève un sujet de grande satisfaction. En le félicitant chaleureusement de l'estime justifiée où il est tenu à l'étranger comme chez nous, nous osons exprimer l'espoir qu'il puisse être conservé à notre Faculté des Sciences.

Le 26 novembre dernier, la Faculté des Sciences et l'Université tout entière se sont cordialement associées à la cérémonie organisée en l'honneur de M. le professeur Amé Pictet, à l'occasion de ses 70 ans, par un groupe de ses anciens élèves. Cette belle cérémonie, présidée avec autorité par M. le professeur Lugeon, de l'Université de Lausanne en sa qualité de Président de la Société helvétique des Sciences naturelles, séance qu'il ouvrit par un magistral rapport, fut pour nous tous un sujet de légitime fierté. Aux félicitations et aux distinctions de tout ordre dont notre éminent collègue fut l'objet à cette occasion, nous nous sommes permis de joindre les remerciements très sincères de l'Université de Genève et le vœu qu'il puisse longtemps encore la servir par son enseignement et l'illustrer par ses découvertes.

M. Albert Richard, Doyen de la Faculté de Droit, a bien voulu me communiquer un rapport fort intéressant sur la vie de sa faculté qui doit tant à son intelligente impulsion. J'en extrais les quelques passages suivants:

« Un enseignement spécial a été organisé pour les étudiants allemands de façon que le semestre passé par ceux-ci à Genève puisse être reconnu par les universités allemandes. Des cours sont donnés sur l'ensemble du droit civil allemand à chaque semestre par MM. les professeurs Meumann, de Claparède et Kaden. En outre, M. le professeur G. Werner a bien voulu consentir à transformer son cours de droit public général pour que celui-ci puisse être suivi par les étudiants allemands

à raison de 4 heures par semaine au semestre d'été. Les étudiants allemands suivent presque tous les cours de droit international public consacrés par MM. les professeurs Rappard et Borel à la Société des nations. Les exercices de terminologie et de traduction juridiques, qui sont appelés à rendre de grands services tant aux étudiants nationaux qu'aux étudiants étrangers, ont été développés, et M. Suss dirige chaque semaine 2 séances de 2 heures.

« ... Le nouveau règlement de la licence, approuvé par le Conseil d'Etat le 17 juillet 1926, a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants. Les examens de licence passés à la session d'octobre ont été meilleurs que les précédents et il semble qu'il faille attribuer ce résultat à la préparation des candidats pendant les vacances d'été. La possibilité de se présenter à une première partie d'examens à la fin de la 1^{re} année confère plus d'intérêt aux deux premiers semestres universitaires et stimule en même temps le zèle des étudiants qui viennent d'entrer dans notre faculté. Quant au règlement du doctorat, qui a été approuvé à titre d'essai par le Conseil d'Etat le 15 juillet 1927, il a été accueilli avec faveur par les candidats au doctorat, et paraît donner les résultats escomptés par la faculté. Néanmoins, l'expérience n'est pas achevée, et le système de la soutenance avant l'imprimatur ne sera continué jusqu'à nouvel avis qu'à titre provisoire.

« La nouvelle salle de travail a été inaugurée le 26 octobre 1927. Elle est installée au rez-de-chaussée de la bibliothèque publique. Très vite les étudiants ont pris l'habitude de travailler dans ce local où sont réunies les principales collections de droit, appartenant tant à la bibliothèque publique qu'à notre faculté. Le nombre des personnes qui fréquentent cette salle est allé sans cesse en augmentant et parfois plus de 40 étudiants par jour ont profité de cette nouvelle institution. Les ouvrages de droit sont ainsi mis en valeur et placés à la portée de tous ceux qui désirent les consulter. Nous avons saisi cette occasion pour compléter des séries dépareillées et pour procéder à de nouveaux achats, de manière que

cette bibliothèque devienne le véritable centre des études juridiques à Genève.

« ... La collection des monographies qui a été créée par la Faculté en 1927 s'est enrichie en 1928 de deux nouveaux fascicules. M. P. Guggenheim a publié une étude sur « L'imposition des successions en droit international et le problème de la double imposition » et M. Paul Carry, un travail consacré à la responsabilité limitée du commerçant individuel.

« La série des conférences publiques organisées au mois de février 1928 a attiré non seulement les étudiants mais d'anciens élèves de notre Université. M. Paul Carry a parlé de la responsabilité limitée du commerçant individuel; M. Edmond Pittard, du régime juridique de la T.S.F., et M. le professeur Georges Werner a exposé les grandes lignes du remarquable ouvrage que le professeur W. Burckhardt vient de publier sur l'organisation de la communauté juridique.

« ... En dehors du travail scientifique qui se poursuit dans les cours, conférences et séminaires, la Faculté a organisé des réunions familières qui ont eu lieu, l'une, au semestre d'hiver, à l'Union internationale des étudiants, et l'autre au semestre d'été, au Parc des Eaux-Vives. Elle a cherché ainsi à créer des relations entre étudiants nationaux et étrangers permettant des échanges d'idées profitables aux uns et aux autres. »

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'Université entretient tout naturellement avec le gouvernement de l'Etat et République du Canton de Genève, dont elle dépend, des rapports particulièrement suivis. Il ne se passe guère de jour, en effet, pendant toute l'année académique sans que quelque message téléphonique ou épistolaire ne soit échangé entre l'Hôtel de Ville et le Cabinet du Recteur. Il faudrait un volume pour rendre compte de toutes les instructions reçues par l'Université et de toutes les propositions soumises

par elle à M. le Président du Département de l'Instruction publique. Je me garderai bien d'entreprendre la rédaction de ce volume. Je puis d'autant mieux m'en dispenser que les affaires les plus importantes dont il y serait question sont déjà mentionnées dans ce rapport. Il ne se produit en effet aucun fait d'un intérêt général à l'Université sans que le gouvernement n'en soit informé et sans que les autorisations nécessaires ne soient sollicitées.

Je ne saurais cependant passer sous silence les relations quotidiennes que j'ai eu le privilège, depuis près de deux ans, d'entretenir avec les deux magistrats qui se sont succédé à la présidence du Département de l'Instruction publique. Je tiens à ce propos à leur rendre, au nom de l'Université tout entière, un hommage sincère pour l'intelligente compréhension des besoins de notre Maison et pour la sollicitude vigilante dont ils n'ont cessé de faire preuve à son égard. A vrai dire, cette compréhension leur était d'autant plus facile et cette sollicitude d'autant plus naturelle qu'elle concernait une maison qui est, à un degré très particulier, la leur. Sans me livrer à ce propos à des considérations qui seraient peut-être jugées inopportunes sur le rôle des privilégiés de la haute culture dans une démocratie, je ne puis m'empêcher de constater que depuis quelques années notre cité mérite à un degré très particulier le titre de « République des professeurs » conféré par l'un des nôtres à sa patrie voisine. En effet, celui qui présidait, en qualité de chef du Département de l'Instruction publique aux destinées de l'Université de Genève lors du dernier Dies Academicus est, depuis lors, devenu notre collègue et son successeur a cessé pour un temps de l'être, pour continuer dans les hautes fonctions où l'a appelé la confiance populaire, sa collaboration à nos travaux.

Profitions des circonstances très particulières qui ont ainsi, pour un temps dont je n'ose dire si j'espère qu'il sera long ou court, créé une manière d'union personnelle entre l'Université et la République. Je voudrais en effet joindre aux remerciements que j'adresse à M. le Prési-

dent du Département de l'Instruction publique un vœu : vous savez, Monsieur le Président, combien notre Université a souffert du régime d'économies que les autorités politiques ont eu le devoir très douloureux pour elles, je veux l'espérer, d'imposer à notre Maison et que celle-ci, par esprit civique, a accepté sans trop de récriminations. Nous savons d'autre part les circonstances pénibles qui ont justifié ce régime au cours des dernières années, mais nous savons aussi qu'il ne saurait se prolonger sans porter une atteinte grave au développement de l'institution dont le peuple genevois a posé les fondements en 1559. La science, en se perfectionnant et en se diversifiant en des disciplines toujours plus nombreuses, a des exigences sans cesse accrues. Les instruments de travail nécessaires à la recherche originale sans laquelle il ne saurait y avoir de véritable Université, deviennent toujours plus variés et plus coûteux. Si je suis convaincu que, même au point de vue strictement économique, qui n'est certes pas le seul auquel il convienne de se placer en pareille matière, les sommes dépensées par la démocratie pour la promotion de la haute culture sont pour elle le plus fructueux et le plus sûr des placements, je dois reconnaître que c'est souvent un placement à longue échéance.

J'ai donc le devoir, au nom des intérêts qui me sont momentanément confiés, d'insister auprès de l'opinion publique genevoise pour qu'elle ne refuse pas à l'Université les ressources absolument indispensables à son développement. Et c'est d'une façon pressante et avec la confiance, d'ailleurs, d'être entendu, que je me permets de prier très respectueusement M. le Président du Département de l'Instruction publique d'user de toute sa grande influence pour le faire toujours mieux comprendre à nos autorités.

Depuis plusieurs années, la situation budgétaire a poussé le gouvernement à confier des chaires magistrales à des chargés de cours ou à des professeurs extraordinaires. Il importe au plus haut point que les uns et les autres soient bientôt titularisés, car, si la situation qui est faite à tant d'entre eux se prolongeait outre

mesure, nous risquerions non seulement de les perdre et de voir se tarir la source des vocations universitaires, mais nous serions exposés aussi à l'aggravation d'un danger déjà extrêmement menaçant. Ce danger est si réel à mes yeux, qu'après en avoir déjà parlé l'an dernier, j'ose y revenir aujourd'hui. Tous ceux qui ont eu le privilège de se livrer tout entiers à la recherche scientifique et à l'enseignement universitaire savent qu'une journée de travail, même si elle dépasse largement celle des huit heures, n'est jamais suffisante pour leur permettre de donner toute leur mesure. A plus forte raison une carrière universitaire est-elle mutilée, si celui qui l'embrasse est obligé de consacrer une partie de son temps et de ses énergies intellectuelles à des besognes qui lui sont étrangères. Platon, déjà, dans sa *République*, en témoin attristé des erreurs de sa cité et de son temps, avait déploré la dispersion des activités de ses contemporains et avait fait de la bonne division du travail social une condition et l'essence même de la justice. La science, particulièrement avide de perfection, est particulièrement sévère aussi pour ceux qui, tout en prétendant la cultiver, lui dérobent une partie d'eux-mêmes. Tout le monde sait que c'est dans les époques et dans les lieux où l'on a pu rendre absolument incompatibles les fonctions universitaires avec toute autre, que les recherches et l'enseignement ont pleinement prospéré. C'est sans doute trop présumer des hommes et des possibilités matérielles que d'espérer qu'un tel régime puisse bientôt être rétabli à Genève. Mais il faut souhaiter ardemment que les circonstances nous permettent de nous en rapprocher et ne nous obligent pas au contraire à nous en éloigner.

Voilà pourquoi je me sens porté à profiter de cette occasion pour plaider avec chaleur la cause de tous ceux de nos collègues auxquels l'on n'a pas encore pu faire à l'Université la place que mériteraient les services déjà rendus et qui permettrait seule les services futurs qu'elle est en droit d'attendre d'eux.

Après ces considérations générales, il serait vraiment déplacé de mentionner les diverses questions particu-

lières qui se posent actuellement entre l'Etat et l'Université. Je m'arrête donc, mais non sans m'être félicité une fois de plus de la grande bienveillance que n'ont cessé de nous témoigner les deux magistrats avec qui mes fonctions m'ont valu le privilège d'être en rapport et sans exprimer l'espoir que rien ne vienne troubler l'heureuse concordance de vues entre l'Etat et l'Université qui a caractérisé leurs relations au cours de ces dernières années.

Depuis qu'elle est devenue la haute école de la cité des Nations, l'Université de Genève a vu se multiplier ses rapports avec diverses organisations internationales.

C'est ainsi qu'elle a été appelée à se faire représenter le 10 juin dernier, au Congrès de l'Association internationale pour la Protection de la Propriété industrielle.

C'est ainsi aussi que, grâce à la bienveillance des autorités cantonales et municipales, elle a pu s'associer à une réception offerte le 28 août dernier au Congrès mondial de la Population qui s'est réuni dans nos murs.

C'est ainsi que le 1^{er} février de cette année, l'Université a été représentée à l'anniversaire de la fondation de l'Institut international d'organisation scientifique du travail.

C'est ainsi aussi qu'elle continua à participer aux travaux de la Commission nationale suisse de Coopération intellectuelle où M. le professeur Henri Reverdin a bien voulu représenter l'Université, à Zurich le 5 juillet dernier et à Berne le 18 février de cette année.

C'est ainsi que le 18 avril 1928, elle fut représentée à l'installation de l'Institut international du Christianisme social et le 19 avril, à une séance organisée par le Bureau international d'Education.

C'est ainsi que M. Albert Thibaudet et le recteur ont été invités à participer aux Cours universitaires de Davos qui, organisés aux dernières vacances de printemps, ont constitué une manifestation intellectuelle et internationale particulièrement intéressante.

Nous avons fidèlement continué aussi la tradition qui, depuis des siècles, porte l'Académie de Calvin à rechercher le contact des universités suisses et étrangères.

C'est ainsi que nous avons tenu à nous faire représenter à diverses manifestations universitaires: par M. le professeur Victor Martin au centenaire de l'Université de Londres, le 23 juin 1927; par M. le professeur Roch au cinquième centenaire de l'Université de Louvain, les 28 et 29 juin de l'année dernière; par M. le professeur Choisy au cinquantième de la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, les 9 et 10 novembre 1927, et par M. le professeur Roch au trois centième anniversaire de la publication de l'ouvrage de Harvey *De motu cordis*, organisé par le Collège royal des Médecins de Londres, du 14 au 18 mai de cette année.

De plus, nous avons adressé des lettres de félicitations à l'Université d'Innsbruck à l'occasion de son 250^{me} anniversaire, le 24 juin 1927, et à l'Université de Washington, à l'occasion de l'installation de son nouveau Président, le 22 février de cette année.

C'est encore de nos relations avec les universités étrangères qu'il s'est agi lors de la réunion convoquée par les soins de M. Rohn, Président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, le 18 février dernier et où l'Université a été représentée par M. Charles Werner, pour discuter l'échange d'étudiants entre la Suisse et l'Amérique. Depuis deux ans, un grand nombre d'universités américaines mettent à la disposition d'étudiants particulièrement qualifiés de notre pays de très importantes bourses d'études. Leurs propositions à ce sujet ont donné lieu à la création de ce que, par un euphémisme bien généreux, elles veulent bien appeler un système d'échange. Cet échange, en effet, a la qualité paradoxale d'être singulièrement unilatéral. Aux bourses qui permettent parfois aux bénéficiaires suisses de passer une année dans une université américaine sans aucuns frais pour eux, nous ne pouvons hélas, à titre de réciprocité, répondre qu'en dispensant les étudiants américains qui nous seraient particulièrement recommandés du paiement des finances d'inscription chez nous. Si je mentionne spécialement ce système d'échange basé jusqu'ici sur ce qui n'est qu'une pseudo-réciprocité, c'est qu'il serait fort heureux, ne fût-ce que pour sau-

vegarder notre dignité, que nous soyons bientôt en mesure de répondre par une hospitalité moins inégale à celle qui est offerte à nos élèves aux Etats-Unis. On ne nous a du reste point laissé ignorer que nos vœux à ce propos étaient partagés aux Etats-Unis. Pour sauver, sinon l'honneur national qui n'est tout de même pas en cause, mais du moins notre amour-propre d'universitaires helvétiques, je puis signaler qu'à Zurich une bourse très généreusement dotée a été créée à l'intention d'un étudiant américain. Nous serions bien heureux s'il se trouvait à Genève un mécène qui nous permette d'imiter cet exemple ou peut-être, plus simplement, quelque famille qui serait disposée à recevoir pour un an un étudiant américain chez elle, à condition que l'un de ses enfants pût bénéficier d'une faveur analogue auprès d'une université américaine.

Nos rapports avec les universités étrangères ne nous ont point fait négliger ceux, naturellement plus intimes, que nous tenons à entretenir avec les universités suisses. C'est ainsi que M. le professeur Fehr nous a représentés le 22 octobre, à la réunion de l'Association nationale des Universitaires suisses, ainsi qu'à la réunion annuelle de l'Office central universitaire suisse à Berne, le 12 février de cette année.

Pour terminer cette chronique, je voudrais énumérer encore diverses manifestations scientifiques mais extra-universitaires auxquelles l'Université de Genève s'est fait représenter en Suisse et à l'étranger. Je mentionne le centenaire Berthelot à l'Université à Paris, du 23 au 26 octobre (délégué: M. le professeur Amé Pictet); la restauration de la maison de Calvin à Noyon le 10 juillet 1927 (représentant: M. le professeur Choisy); le jubilé Chiesa à Lugano, le 11 décembre 1927 (représentants: M. H. de Ziegler et le recteur); le quatre centième anniversaire de la Réforme à Berne le 4 février 1928 (représentant M. le professeur Choisy); la conférence du bilinguisme à Luxembourg, du 2 au 15 avril (représentant: M. le professeur Pierre Bovet); le premier Congrès international de linguistique à La Haye du 10 au 15 avril (délégués:

M. le professeur Bally et M. le privat-docent Sechehaye); le cinquantenaire de M. Emile Picard à Paris, le 6 mai (délégué: M. le professeur Fehr); le cinquantenaire de M. le professeur de la Vallée-Poussin, à Bruxelles, le 13 mai (délégué: M. le professeur Fehr); le congrès de linguistique romane les 28 et 29 mai (délégués: MM. les professeurs Muret et François.)

Je signale encore à ce propos le dîner offert à M. le professeur Grignard, membre de l'Institut, lauréat du Prix Nobel, par l'Association des élèves et anciens élèves de notre Ecole de Chimie, le 6 février 1928.

L'Université a de plus été représentée aux cultes solennels à St Pierre le 5 septembre à l'occasion de l'ouverture de la VIII^e Assemblée de la Société des Nations, le 11 décembre à l'occasion de l'Escalade, le 31 décembre à l'occasion de la Restauration et le 3 juin 1928 à l'occasion de la XI^{me} Conférence du Travail.

CONCLUSIONS

Arrivé à la fin de ce trop long rapport et presque au terme de mon mandat, il me sera permis de conclure par quelques brèves réflexions personnelles.

Je ne saurais quitter ces fonctions en effet sans adresser un hommage public de reconnaissance à tous ceux qui m'en ont, depuis près de deux ans, facilité l'exercice. J'ai déjà mentionné la dette de gratitude que j'ai contractée envers M. l'ancien Conseiller d'Etat André Oltramare et envers M. Albert Malche, Président actuel du Département de l'Instruction publique. Qu'ils soient chaleureusement remerciés de toute la bonté qu'ils ont bien voulu me témoigner et de leur patience indulgente dont, malgré toutes mes importunités, je n'ai jamais réussi à épuiser les ressources.

Je dois remercier aussi très cordialement les membres du Bureau du Sénat universitaire qui ont supporté avec moi le fardeau administratif que nous allons bientôt déposer après deux ans de cordiale collaboration. Il

faudrait les mentionner tous individuellement, car chacun y a apporté sa part, sans marchander ni son temps ni son travail. Je ne le ferai pas en public, en me réservant d'y revenir lors d'une réunion plus intime. Mais je suis sûr d'exprimer leur sentiment à tous et de ne désobliger aucun d'eux en mentionnant ici le nom de notre fidèle secrétaire, M. le professeur Wiki. Je ne sais pas combien le Sénat universitaire a pu compter de secrétaires depuis qu'il existe. Je sais qu'ils sont nombreux et que M. Wiki a eu d'excellents prédécesseurs. Mais ce que je sais aussi, c'est que nul n'a pu le dépasser et bien peu ont pu l'égaliser en dévouement à notre tâche commune, en conscience et en modestie. Et ce dont je suis bien sûr aussi, c'est que si jamais quelque historien futur de notre Université est amené à consulter les procès-verbaux de 1926 à 1928, sa tâche sera singulièrement facilitée et il ne manquera pas de s'associer très cordialement à l'hommage public que je tiens à rendre en ce jour à celui qui fut pour le Sénat universitaire un secrétaire modèle et le plus dévoué des collègues.

Aucun rapport de recteur ne saurait se terminer sans contenir quelques mots de chaleureuse reconnaissance et de bien affectueux souvenir à l'adresse de M. Albert Roussy. Je manquerais de franchise si je déclarais que, grâce à lui, la tâche du recteur est facile. Mais je dis bien toute la vérité lorsque j'affirme qu'il m'est impossible de concevoir ce qu'elle serait sans lui. Jour après jour, depuis près de deux ans, je vois à mon appel accourir M. Roussy à mon cabinet. D'humeur toujours souriante, avec une obligeance aussi réfractaire à toute défaillance que l'est sa mémoire, il prépare la besogne du recteur et, depuis deux ans, supplée à ses insuffisances. Avec la modestie toujours inséparable du vrai mérite, M. Roussy se dérobe aux hommages publics. Tous les recteurs, qui ont été à la fois les témoins et les bénéficiaires de son dévouement à la cause universitaire, n'en garderont que plus sûrement le souvenir de ses services. A son écrasante besogne quotidienne, M. Roussy a bien voulu ajouter, depuis l'an passé, la préparation

d'un nouveau catalogue des publications universitaires. Il avait espéré qu'il pût être terminé pour ce jour. Notre manque de ponctualité à nous, les membres du corps enseignant de l'Université dont il a tenu à inventorier exactement la production scientifique, l'a empêché de réaliser ce dessein. Mais il m'assure que le semestre ne se terminera pas sans que ce volume ait vu le jour. Ce sera, j'en suis sûr, un nouveau monument élevé à son exact labeur et à son attachement à notre œuvre commune.

Je dois remercier aussi tous mes collègues du Sénat universitaire dont la bonté ne s'est jamais démentie à mon égard. Cela est d'autant plus remarquable qu'au cours des deux années écoulées, nous avons eu à discuter plusieurs questions bien faites pour opposer violemment des convictions contraires et à résoudre ensemble bien des problèmes épineux. De tous les souvenirs divers que je garde de mes deux années de rectorat, aucun ne me sera plus cher que celui des sentiments d'affectueuse confiance dont ils n'ont cessé de m'entourer.

Le Foyer des Etudiants et la Maison des Etudiantes, ainsi que l'Union internationale des Etudiants rendent tant de services à notre Maison, que l'Université tout entière se sent pressée de leur exprimer une fois de plus sa vive reconnaissance. Mais comme le recteur est peut-être mieux placé qu'aucun de ses collègues pour mesurer toute l'étendue de ces services, je veux joindre aussi un mot de gratitude personnelle à l'adresse de leurs directeurs, à M. et M^{me} Gideonse qui, malheureusement, doivent nous quitter bientôt, ainsi qu'à M^{lles} Zollikofer et Krafft. Je tiens, avant de déposer mes fonctions, à dire combien je me suis félicité des rapports que j'ai eu le privilège d'entretenir avec eux et combien je les remercie du grand dévouement qu'ils dépensent au profit de nos étudiants.

J'adresse enfin mes remerciements à M. Cosandier, l'aimable secrétaire des doyens et à M. Mossaz, notre dévoué caissier-comptable. Je n'oublie pas M. et M^{me} Clément, M. Brisselet et tous les autres fonctionnaires à

la collaboration desquels j'ai été amené à faire appel et qui ne me l'ont jamais marchandée.

Un dernier mot à l'adresse des étudiants. Quoique les fonctions que je vais quitter m'aient valu le plaisir d'être mis en rapports individuels avec un assez grand nombre d'entre eux, je n'ai pas la prétention de les connaître tous. Aussi, pour eux, le recteur n'est-il sans doute qu'un professeur plus distrait et plus affairé que tous ses collègues. Je puis en toute sincérité leur dire cependant que le sentiment de contribuer si peu et si indirectement que ce soit à la formation intellectuelle de quelques centaines de jeunes filles et de jeunes gens est une des satisfactions les plus profondes des universitaires et particulièrement du recteur.

La tâche de la jeune génération d'intellectuels qui fréquente les auditoires universitaires depuis dix ans est particulièrement importante. Vous êtes, Mesdemoiselles et Messieurs, les chefs futurs de l'humanité en cette période d'après-guerre à la fois si pleine de dangers et si chargée d'espairs. Puissiez-vous par votre travail vous rendre aptes aux responsabilités qui vous attendent et puissiez-vous, lorsque dans quelques années vous aurez assumé ces responsabilités, garder toujours un souvenir affectueux à notre vieille Université de Genève qui, à travers des difficultés accrues par la guerre, cherche, à rester digne de son passé et fidèle à sa mission de lumière, de vérité et de justice !

